

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3767 - Mardi 1er Décembre 2020 - Prix : 200 Fc

ÉDUCATION

L'IUT s'en prend au ministre de l'Éducation



ELECTIONS DE L'UCCIA

**Quatre listes demandent
le maintien des élections**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 1er au 05 Décembre 2020**

Lever du soleil:
05h 34mn
Coucher du soleil:
18h 19mn

Fadjr : 04h 17mn
Dhouhr : 11h 59mn
Ansr : 15h 34mn
Maghrib: 18h 22mn
Incha: 19h 36mn



RETRAIT DE LA LISTE DE CHAMSOUDINE :

Quand l'UCCIA se réjouit de l'avoir prédit

L'Uccia qui se félicite que la commission électorale soit blanchie par la justice, annonce avec une certaine morgue avoir prédit le retrait de la liste conduite par le gérant des établissements Nassib.

Suites aux contestations des listes provisoires relatives aux élections à la Chambre de commerce, le juge du contentieux électoral a déclaré le 28 novembre que le président du tribunal de commerce était incompétent pour statuer sur l'établissement de ladite liste et cela relève du juge lui-même. Les 154 dossiers qui étaient mis en cause sont donc conformes. Dans une conférence de presse samedi dernier, le secrétaire général de l'Uccia, Housni Mohamed Abdou s'est félicité d'être blanchi, lui qui a été accusé de manœuvres

frauduleuses.

« On nous accusés de fraude aux élections. Voilà qu'aujourd'hui notre nom est lavé de toutes ces allégations. Les dossiers enregistrés auprès de la Chambre sont en conformité avec les règles, pas besoin d'une commission indépendante », déclare-t-il comme pour répondre à ses détracteurs. Le conférencier a rappelé que le 10 novembre, il avait annoncé à la presse son dynamisme et celui de son équipe de travailler dans les normes et en toute transparence. « Aujourd'hui, je suis fier que mon travail ne soit pas contesté [par la justice]. En ma qualité de secrétaire général, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour tenir la promesse que j'ai faite au gouvernement, notamment à mon ministère de tutelle, d'honorer les missions qui

m'ont été confiées », souligne-t-il.

Eu égard de la conférence organisée par la liste de Chamsoudine Ahmed, annonçant leur retrait de la course tout en accusant le secrétaire général de la Chambre d'être derrière la disqualification de deux de leurs membres, le mis en cause lui tient à répondre. « Je tiens à dire que je ne suis pas un juge. Et cette décision n'a rien à voir avec moi, encore moins avec la Chambre. Comme je l'avais dit, ces gens ne cherchent pas le bien de ces élections avec leur stratégie. Je l'avais bien dit que quelque chose me dit qu'ils ne feront pas partie de ces élections et voilà ». Depuis l'affichage de la liste provisoire, l'Uccia a reçu 18 requêtes des candidats au niveau national. Des huissiers travaillent avec la commission pour corriger les anomalies.



Interrogé sur la question de la note circulaire du ministère de tutelle visant à mettre une commission intérimaire chargée d'assurer les affaires courantes de la Chambre de

commerce au niveau de l'Union, Housni Mohamed dit être à l'écoute de toute décision de ses supérieurs hiérarchiques.

Andjouza Abouheir

PÊCHE

Deux pêcheurs comoriens emprisonnés puis relâchés à Nosy Be

Ibrahim Soidri et Naouir Mourtadhoi, deux pêcheurs de Ouallah-II Mohéli, étaient portés disparus depuis le 10 novembre. Ils ont été retrouvés 12 jours après au large de l'île de Nosy Be à Madagascar. Leur calvaire était loin de prendre fin car ils ont passé quelques jours en prison faute d'un avis de recherche.

Tout laissait penser à un règlement de compte entre les autorités malgaches et comoriennes. Il y a quelques mois de cela, un voilier malgache en panne a été retrouvé au large de Fomboni. Les propriétaires de ce

petit bateau venant de Nosy Be ont dû passer près de 4 mois en garde à vue avant de regagner difficilement leur pays. Le feu ex consul malgache à Mohéli avait fait tout ce qui était de son mieux pour la libération de ses compatriotes mais en vain.

Aujourd'hui, Ibrahim Soidri et Naouir Mourtadhoi, deux pêcheurs perdus suite à un mauvais temps étaient tous détenus dans les prisons de Nosy Be. Et ce, pour faute d'un avis de recherche que devaient lancer les autorités comoriennes et que la représentation diplomatique comorienne devait présenter. Une procédure qui a prolongé leur séjour en prison. Pourtant le procès verbal de rapatriement a été déjà signé mais il devait être visé lorsque les

autorités provinciales ont demandé leur transfert en prison.

À l'heure où nous bouclons cette page, nous venons d'apprendre qu'ils ont été libérés après que la famille des pêcheurs comoriens ont craché une somme importante d'argent tout comme les propriétaires du voilier l'auraient fait aux Comores.

« Après des vents violents et surtout dans l'obscurité, ils se sont rendus compte qu'ils sont perdus et

ils ont tout suite éteint leur moteur d'une petite vedette plastique », raconte un de leurs parents que nous avons pu rencontrer à Fomboni. « Lorsque de loin ils ont aperçu un bateau, ils ont démarré leur moteur pour s'en approcher mais le bateau n'a pas fait signe de coopération » a-t-il déploré. Après 12 jours en mer, ils ont été retrouvés à Nosy Be une île au nord Ouest de Madagascar.

Riwad

MOHELI :

Le bureau du procureur de la République a pris feu

Dans la nuit du dimanche à lundi, le bureau du procureur de la République à Fomboni a pris feu. Plusieurs dossiers sont partis en fumée.

Pendant que Adfaon Hamada, procureur de la République se trouvait à Anjouan, son bureau vient de prendre feu. Selon la femme de ménage que nous avons pu rencontrer sur place, la

fenêtre a été cassée. Ce qui laisse croire que l'incendie était d'origine criminelle. « Lorsque j'ai vu ça, j'ai senti l'odeur de la fumée. J'ai tout de suite appelé le chef (président du tribunal) qui s'est précipité dans les lieux », explique la femme de ménage à l'entrée du bâtiment où personne n'a le droit de pénétrer. Tout est verrouillé. Seuls la gendar-

merie et certains responsables en ont eu accès. « Pas de travail aujourd'hui », explique lundi matin un auxiliaire de justice qui fait rebrousser chemin tout ceux qui viennent au palais de justice pour leurs besoins quotidiens.

Les photos que nous avons pu obtenir des réseaux sociaux témoignent d'elles-mêmes le degré des

dégâts qu'a causés cet incendie. Selon les témoignages, ce bâtiment administratif très sensible est gardé par un simple gardien qui ne serait pas ponctuel. Il y a quelques mois de cela, ce même palais de justice a été victime d'une tentative d'incendie.

Riwad



PROMOTION CARTES BANCAIRES

A la SNPSF

A partir du 1er décembre 2020 au 31 mars 2021, Promotion sur les cartes.
Réduction de 64% sur les cartes USHINDZI, cédées à 3 000 francs
Réduction de 55% sur les cartes GOMBESSA, cédées à 2 000 francs

ÉDUCATION

L'IUT s'en prend au ministre de l'Éducation

Comme prévu, la rentrée scolaire et universitaire 2020-2021 a eu lieu ce lundi 30 novembre. Selon une note circulaire du ministère de l'éducation, cette dernière va se faire graduellement. Le chef du département statistique de l'IUT ne s'est pas privé de critiquer non sans véhémence ladite note à l'occasion de l'ouverture des portes de l'IUT hier.

L'Institut universitaire de technologie (IUT) a effectué la rentrée universitaire hier lundi 30 novembre comme certains établissements scolaires du pays. Une occasion qui a permis au chef de département statistique dudit Institut, Saïd Abdillah Saïd Hamadi de montrer sa stupéfaction face la

note circulaire du ministre de l'éducation sortie dernièrement. Un document dans lequel le ministre a tranché dans certaines décisions qui ne sont aucunement dans ses prérogatives selon en tout cas notre interlocuteur. « Il est mentionné dans la fameuse note que le maître de conférences doit envoyer ses recherches, ses travaux au ministère de l'éducation pour validation. Ce n'est pas au ministère de décider de cela. Et de rappeler au ministre à l'occasion que l'Université est créée avec des législations qui lui sont propres textes qu'il faut absolument respecter. Et ce n'est pas à lui de les modifier aujourd'hui », s'emporte-t-il.

Entouré de ses collègues, le maître de conférences à l'IUT a poursuivi son réquisitoire sur d'autres déci-

sions ministérielles comme la fixation du calendrier des examens, de l'emploi du temps des enseignants. Lesquelles décisions ne seraient pas du tout dans ses compétences. « J'exige le respect hiérarchique dans le domaine éducatif tout en revenant sur la question des listes illégales envoyées dans les facultés et instituts après que ces institutions aient déjà fait des concours d'inscription à des étudiants. Cette manière de faire doit cesser. Les lois et les procédures doivent être respectées dans ce domaine ». Et de préciser que « cette année, l'IUT ne va pas accepter une liste d'étudiants en dehors des étudiants admis lors des concours organisés par cet institut ». Pour lui, ces concours leur ont permis cette année de recruter 275 étudiants. Un effec-

tif qui est au-dessus de celui (230) accueilli par cet institut chaque année.

De son côté, le directeur de l'IUT Ahmed Bacar a préféré revenir sur l'effectif d'habitude et celui de cette année en cette période de covid-19. « Il y'a une très grande différence entre institut et faculté. Car en tant qu'institut, on recrute des étudiants par rapport à notre capacité d'accueil tout en tenant compte du nombre des redoublants. C'est vrai qu'on ne peut pas faire en sorte qu'un seul étudiant puisse occuper une table banc à lui seul. Mais on a fait en sorte que la distanciation soit respectée dans les salles », dit-il.

Sur ce point, il a parlé de salles de classe dont est bénéficiaire l'institut à travers un partenariat avec

l'IFERE. « Les heures sont toujours les mêmes. On a 8 heures de temps par jour. Les mesures de barrières sont très obligatoires. Les étudiants qui enfreindraient ces mesures, la commission de discipline siègera et statuera sur leur cas », explique-t-il. Pour cette rentrée, la société Comores Télécom et l'IUT ont organisé une rencontre pour définir les cadres d'intervention pour orienter et former les étudiants sur l'innovation et l'entrepreneuriat. Cette initiative aidera à l'insertion et la création d'emplois et permettra aux étudiants de créer des startup pour dépendre d'eux-mêmes et de leurs compétences techniques.

Kamal Gamal

ÉLECTIONS DE L'UCCIA

Quatre listes demandent le maintien des élections

Après la publication de la note circulaire portant report des élections de l'UCCIA, les quatre listes conduites par Kamoula Richard, Karima Mabrouk, Mohamed Abdallah et Nardassi Houmadi contestent cette décision et demandent la continuité du processus électoral. Rappelons que la liste de Chamsoudine Ahmed s'est retirée de la course.

Devant la presse ce lundi 30 novembre, les quatre listes dans la course à la présidence de l'UCCIA ont dit contester formellement la note portant report du processus électoral. Richard Kamoula, Karima Mabrouk, Mohamed Abdallah et Nardassi Houmadi, têtes de liste en lice demandent la continuité du processus électoral. Dans son intervention, Housseine Ali, cogérant des magasins Houssalam et bras droit de



Chouchou (surnom de Richard Kamoula), manifeste son mécontentement et plaide pour la continuité du processus. « Pourquoi reporter ces élections ? », s'interroge-t-il, avant d'ajouter que « nous avons tous les mêmes droits et nous voulons de la

transparence dans ces élections. Aujourd'hui l'on ne peut annuler ces élections parce qu'une seule liste a été disqualifiée. Pourtant, légalement, c'est le ministre lui-même qui a pris l'arrêté portant élection de la Chambre de commerce. Est-ce qu'u-

ne note peut annuler un arrêté ? »

Richard Kamoula, un Comorien d'origine indienne a saisi cette opportunité pour clamer sa comorieneté, brandissant par l'occasion sa nationalité. « Je ne comprends pas pourquoi la liste de Chamsoudine

Ahmed est contre moi. Je suis né aux Comores. Je suis comorien et fier de l'être. Oui j'ai porté plainte contre elle (la liste, Ndlr). Car il est en guerre contre les petits commerçants. Rappelez-vous vous que je vous ai déjà dit que je me battrais contre tout le monde pour le bien-être du petit commerçant », réitère celui dont la plainte a été à l'origine de la disqualification de deux membres de la liste conduite par Chamsoudine Ahmed. Pour rappel, Chamsoudine Ahmed avait déposé plainte au tribunal de commerce contre les innombrables irrégularités constatées auprès de l'UCCIA, visant 150 dossiers. Le juge du contentieux électoral a rendu son verdict final en déclarant le président de tribunal incompetent. Ce dernier avait demandé le retrait de la liste d'électeurs desdits dossiers.

Andjouza Abouheir

GOUVERNEMENT / INTERSYNDICALE DES AGENTS DE L'ÉDUCATION

Mise en place du cadre de concertation et de dialogue

L'intersyndicale des agents de l'éducation a tenu un point de presse samedi 28 novembre à Anjouan. Il était question de dévoiler les résultats obtenus dans les négociations entre le syndicat et le gouvernement. Moussa Mfougoulié annonce que le cadre de concertation et de dialogue entre les deux parties a été accepté.

Dans un point de presse, le secrétaire général du syndicat des agents de l'éducation, Moussa Mfougoulié s'est réjoui du consensus trouvé entre le syndicat et le gouvernement. Ce dernier a parlé de la mise en place d'un cadre de concertation et de dialogue,

l'avancement de l'indice des salaires, et d'autres doléances du syndicat. « Le gouvernement a accepté la mise en place d'un cadre de concertation et de dialogue. Ce dernier permettra d'établir un bon dialogue afin d'éviter des difficultés et les grèves

à répétition dans l'éducation nationale », avance-t-il.

Parmi les autres résultats obtenus, le secrétaire général a parlé des avancements des salaires, le choix de leur banque de domiciliation pour leur paiement entre autres. «

Vous savez très bien qu'on avait beaucoup de doléances. Aujourd'hui, l'Etat a accepté presque tout. Le plus important était surtout la mise en place de ce cadre de concertation permanent », poursuit-il, avant d'ajouter que « il faut s'estimer heureux, car durant des années on a réclamé tout cela mais en vain. Heureusement, le pouvoir en place a accepté cet accord ». Pour ce qui est du choix de la banque, l'intersyndicale des agents de l'éducation annonce que les discussions doivent se poursuivre pour se mettre d'accord. « Il faudra en choisir deux, propose-t-il. Cela nous permettra de détecter les professeurs fantômes ».

Selon lui, le syndicat a eu l'occasion de rencontrer le président de la

République à Anjouan pour confirmer tout cela. Et c'est pour cela, qu'ils se disent confiants. « Nous avons également parlé de la question des contractuels notamment de l'île d'Anjouan. Pour lui, il est temps que ces contractuels soient régularisés. Car ils ont eu des formations dans l'enseignement et méritent d'être embauchés », dit-il. Le secrétaire général laisse entendre que le gouvernement a pris en considération cette question. Il espère en tous cas que cette heureuse initiative de l'Etat mettra fin aux grèves répétitives.

Nassuf Ben Amad



Moussa Mfougouliye

SANTÉ

Les Comores ne disposent que de trois ophtalmologistes

Le pays ne compte que quatre structures d'ophtalmologie équipées, et trois ophtalmologistes formés. C'est ce qu'on a appris lors de la célébration de la journée ophtalmologie sous le thème « Œil et Virus » le week-end.

C'est sous le thème « Œil et Virus » que la 14e édition de la journée ophtalmologie a été célébrée dimanche 29 novembre dernier pour la première fois à Anjouan. Cette journée a vu la présence du chef de l'Etat, Azali Assoumani, la ministre de la santé, Loub Yakout, le représentant de l'OMS, Diarra Abdoulaye ainsi que d'autres acteurs de la santé. Sous la conduite du Programme national de lutte contre la cécité aux Comores (PNLC), les praticiens et les spécialistes de la santé oculaire se sont donné rendez-vous pour une journée d'échanges et de renforcement des capacités.

Plusieurs sujets ont été abordés dans le but de faire de la contribution sur la collecte des informations relatives aux virus. En raison du contexte de la pandémie de Covid-19, la thématique a été choisie pour répondre

concrètement à cette période de crise sanitaire qui sévit actuellement dans le pays. Dans ce contexte, le chef de l'Etat fait appel à la vigilance. « Il ne faut pas baisser la garde et de continuer à respecter les gestes barrières pour éviter le regain de la pandémie observée dans de nombreux pays », prévient Azali Assoumani.

Quant à la ministre de la santé, elle a reconnu les efforts déployés par la coordination du Programme national de lutte contre la cécité qui a su élaborer et mettre en œuvre un plan quinquennal couvrant 2019 à 2024. « Ces assises permettront le renforcement des capacités de nos agents de santé et favoriseront la coopération entre nos spécialistes et les experts de la santé oculaire », avance Loub Yacouti Atoumane, tout en portant un intérêt particulier aux caravanes de soins qui seront menées au pays par l'équipe humanitaire Terres d'Ophtalmo et leurs collègues comoriens.

De son côté le représentant de l'OMS, le docteur Diarra Abdoulaye a rappelé que son organisation a toujours soutenu les assises scientifiques organisées par le PNLC. Il a aussi réité-



ré l'importance de continuer la campagne de consultation sur le terrain par les experts partenaires du PNLC. « Ces journées scientifiques sont une occasion pour les collègues praticiens installés loin de la capitale de se recycler et de renouer avec la science, les dernières techniques et technologies d'opération et de traitement », indique-t-il.

Il reconnaît que les services ophtalmo sont une zone à risques

pour le patient et le personnel soignant de par le mode de transmission du virus. « Il est aussi vrai que la gestion de la pandémie aux Comores ne devrait pas impacter la continuité des services », poursuit-il. Ce sont les Docteurs Zaidou Youssouf et Ben Imane qui ont présidé successivement les travaux de cette journée scientifique sur la lutte contre la cécité qui a regroupé un peu plus de 80 professionnels de

la santé exerçant dans les trois îles. Au cours de cette journée, nous avons appris que le pays ne compte que quatre structures d'ophtalmologie équipées, et trois ophtalmologistes formés. Une carence qui doit interpeller l'Etat, face à une recrudescence de cette pathologie dans le pays ces dernières années.

Andjouza Abouheir



Synaco

Communiqué de Presse

Dans une conférence de presse tenue le samedi 28 novembre en fin de journée, Housni Mohamed ABDOU s'est lancé dans une diatribe contre la liste conduite par Monsieur Chamsouddine Ahmed. Ses déclarations étaient truffées de contre-vérités et de mensonges sur la situation du processus électoral de l'UCCIA après les décisions du tribunal de première instance de Moroni.

Dans un ton moqueur et méprisant, il a fait un réquisitoire, en sortant de ses obligations naturelles de réserves, contre les responsables de nos organisations et certains candidats de la liste de Chamsouddine AHMED aux élections consulaires. Son discours diffamatoire et insultant dépasse les limites de l'acceptable.

De par son attitude, Housni révèle 4 choses essentielles :

1. Housni confirme la posture adoptée depuis le début de l'année 2020 avec la complicité d'AHMED BAZI à vouloir gommer la représentation des organisations professionnelles et patronales au sein de cette institution au profit d'une représentation faible et de pure forme : ainsi il sera libre de tout contrôle avec la prétention d'être le seul interlocuteur des autorités.

2. Poursuivant sa manœuvre, il s'émancipe de son ministère de tutelle par des prises de position personnelles voir contraires aux positions officielles du Ministère de l'Economie. Qui est l'employeur de Housni, puisqu'il est salarié ? De qui Housni prend ses directives ?

3. Le SG de l'UCCIA est devenu Iznogoud. Il traite une grande partie des opérateurs de ce pays de « Wanazidjomba » alors qu'il est censé travailler pour eux. Il veut être calife à la place du calife, ce qui est inadmissible. Et comme il est commerçant comme nous, pourquoi ne pas conduire une liste pour pouvoir imposer ses vues une fois élu.

4. Le SG de l'UCCIA veut balayer d'un revers de la main toutes les manipulations

et les irrégularités constatées. Dans sa conférence, il a fait abstraction de l'appel qu'il a fait contre la première ordonnance du tribunal de Commerce portant mesures d'administration judiciaire dans laquelle il a été demandé d'enlever de la liste électorale plus de 125 personnes n'ayant pas rempli les conditions d'obtenir un registre de commerce. Pourquoi il a fait appel et au nom de qui il l'a fait. Il omet sciemment de dire également que le même Président du Tribunal de Commerce a pris une autre ordonnance et cette fois, celle-ci compte 245 membres dont les formalités administratives pour avoir un registre de commerce ne sont pas achevées. Mais pour le SG, circulez, il n'y a rien à voir.

Par ses propos insultants, ses manœuvres de déstabilisation de l'institution consulaire, sa prise de liberté vis-à-vis de son ministère de tutelle, le Ministère de l'Economie qui est l'interlocuteur du secteur privé,

Le Secrétaire Général vient de franchir un pas inacceptable et non négociable pour nos organisations.

Le Secrétaire Général est pour nos organisations, le représentant des autorités gouvernementales au sein de l'institution consulaire. Aussi, nous demandons aux autorités de clarifier cette situation de blocage et sauver l'institution et le processus électoral que Housni a vicié dès le départ.

Nous sollicitons :

- Le départ de HOUSNI
- La mise en place d'une structure neutre et indépendante pilotée par un représentant officiel de l'Etat.
- Une reprise du processus électoral dès le début avec l'implication des administrations responsables des procédures pour un réel contrôle des dossiers.

Les Bureaux OPACO/SYNACO

MASTER CLASS DE SLAM :

Se retrouver et professionnaliser les jeunes

Mettre des jeunes sur le chemin et les professionnaliser dans le domaine du slam est la volonté affichée par Dagenius, leader du collectif Slameur de la Lune lors des ateliers et du Master Class tenus au Centre culturel CCAC-Mavuna. Pour lui, la mission est d'octroyer à cette jeunesse du slam l'envie de travailler d'elle-même.

Le collectif Slameur de la Lune recherche les voies et moyens pour assurer une évolution dans le domaine. C'est dans cet objectif que des ateliers ont lieu tous les dimanches au Centre de Création Artistique des Comores (CCAC-Mavuna) qui a donné l'idée de l'organisation d'un master class assuré par des artistes de renom de la scène en la personne de Cheikh Mc et de Jeten Balacier. Abdou Kamal-Dine alias Dagenius, leader du collectif, montre que ce master class qui va durer deux mois a pour principe de donner les moyens à tous ces jeunes pour qu'ils puissent devenir autonomes. Après un premier mois assuré par lui-même, l'auteur de Msafara a jugé important d'inviter des paroliers pour des

moments de partages. « C'est aussi une opportunité pour moi de leur donner cette façon de créer tout un spectacle. C'est une idée de base à les pousser et à travailler d'eux-mêmes », explique Dagenius.

Au cours de ce master class, le slameur a pris l'initiative d'organiser des ateliers de prestances scéniques, de façon à créer et de pouvoir passer outre la première création d'un texte. « Quand on écrit un texte, on se dit qu'on va aller le dire mais il faut aussi avoir une réflexion plus artistique, et beaucoup plus recherchée. J'ai voulu ainsi les mettre sur ce chemin et ainsi les professionnaliser dans leur domaine », poursuit-il. A travers ces ateliers et ce master class, il a donné des bases d'écriture car comme il sait le dire « les bases, ils les ont » et surtout qu'« un texte de slam et un texte de rap, c'est presque la même chose ».

« Un texte reste un texte. Après c'est la manière de le dire qui change. En rap, on a des mesures, des temps et des pieds à suivre. Chose qu'on peut aussi faire en slam mais en ayant en tête cette idée de faire du slam. En rap et en chant, on peut te

juger et dire que tu rappes ou chantes mal. Chose qu'on n'a pas en slam car on est libre et surtout on a cette liberté de puiser dans tous les arts scéniques sans limites pour en faire quelque chose après », explique-t-il.

Leader de la quatrième génération du collectif Slameur de la Lune, Abdallah Moina Zahnaki se félicite de la tenue de cet atelier qui leur a permis de partager

et de rehausser leur niveau dans le domaine. « Nous avons tenu cette séance d'abord pour prendre de l'expérience grâce à Gamil et aux invités qu'on a eu qui sont des paroliers (Jeten et Cheikh Mc). On a travaillé au niveau scénique, écriture mais ils nous ont partagé un peu leurs expériences professionnelles », relate Abdallah Moina Zahnaki pour qui le plus grand espoir c'est de

voir grandir cette famille de slameurs. Pour passer le cap de la pandémie, la slameuse affirme que cet atelier leur a permis de travailler ainsi retrouver leurs activités. A tous les slameurs, Zahnaki attend une grande ouverture, des rencontres et des opportunités de partages.

A.O Yazid

NAUFRAGE D'UN KWASA KWASA

Une mère et ses deux enfants parmi les 8 disparus

Mariama Ali Youssouf Mbalia, la maman portée disparue et ses deux enfants étaient natifs de Vouvouni Bambao. Seules quatre personnes sont retrouvées en vie dans le naufrage d'un Kwassa qui a chaviré samedi dernier au large de Mayotte. Ce dernier serait provoqué suite à une foudre violente qui a renversé l'embarcation de fortune.

Elles étaient 12 personnes au total à bord du Kwassa-Kwassa. Samedi dernier, on

annonça le naufrage de ce dernier. Sur les 12 personnes, seules 4 ont pu être sauvées. Larme et affolement, un rescapé a eu le courage de raconter ce qui s'est passé et c'est là que les anjouanais commençaient à parler d'un naufrage lié aux aléas naturels. Dans cette situation douloureuse, une source de la préfecture de Domoni, nous indique que « l'autorité préfectorale est au courant de tous ces départs à haut risque, mais elle ne fait rien ». Notre source rappelle que ces derniers temps, les traversées ont aug-

menté entre Anjouan et Mayotte. « Ces drames au départ à ciel ouvert étaient réduits lorsqu'on brûlait les Kwassa. Mais actuellement, des supérieurs hiérarchiques sont impliqués dans ce trafic juteux ». Force est de rappeler que la mère et ses deux bébés sont de Vouvouni ya Bambao à la Grande Comore. La gendarmerie et la police parlent d'une ouverture d'enquête pour mettre la main sur les vrais responsables.

Nabil Jaffar



AVIS DE RECRUTEMENT D'UN INFORMATICIEN / ADMINISTRATEUR SYSTEME ET RESEAU POUR LES BESOINS DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DE L'UNIVERSITE DES COMORES

L'Université des Comores recrute, pour les besoins de son administration centrale, un Informaticien spécialiste en Administration Système et réseau.

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont invité(e)s à prendre connaissance ici du profil du poste ainsi que des missions/ attributions qui sont dévolues à l'occupant(e)

I - Titre/ type du poste : Administrateur système et réseau

II- Lieu d'affectation : Administration centrale de l'UDC

III- Service de rattachement : Direction des Etudes et de la Scolarité

IV- Hiérarchie : Il/Elle sera placé(e) sous la supervision du Directeur des études et de la scolarité

V- Missions :

- Assurer la sécurité, la maintenance et l'évolution du réseau informatique

- Participer à la mise en œuvre du schéma directeur informatique de l'Université des Comores

- Coordonner et assurer efficacement l'interconnexion de tous les sites de l'UDC

- Contribuer à la mise en exploitation des systèmes

d'informations et leurs applications

- Proposer et réaliser d'autres solutions informatiques facilitant l'intégration et l'usage effectif du numérique en milieu universitaire

- Développer des systèmes d'automatisation des tâches d'administration réseau

- Appuyer l'installation des nouvelles applications informatiques à l'UDC

- Exercer une veille sur les évolutions numériques et être force de proposition auprès de l'UDC

- Accompagner les utilisateurs dans la formation et l'utilisation des supports numériques

VI- Qualifications : Etre titulaire d'au moins un diplôme universitaire de Bac + 4 en informatique, option système et réseau.

VII- Compétences :

- Informaticien spécialisé en Administration système et réseau

- Au moins 3 ans d'expérience en Administration système et réseau

- Avoir une excellente connaissance des différents protocoles réseau (TCP/IP, Ethernet, ...) et matériels réseaux (routeurs, switch, firewall, ...) ainsi que des logiciels d'infrastructures (systèmes d'exploitation tels que Linux et Windows, bases de données, serveurs de messagerie, ...)

- Bonne capacité rédactionnelle et parfaite maîtrise du français à l'écrit et à l'oral

- Capacité de travail en équipe

- Pouvoir d'initiative constructive

VIII - Dossier à fournir :

- Lettre de motivation ;
- Curriculum vitae ;
- Copies certifiées des diplômes ;
- Attestation(s) de travail

IX - Date limite de dépôt des candidatures fixée au :

Les dossiers de candidatures sont adressés à Monsieur l'Administrateur de l'Université des Comores et déposés à son Secrétariat sis au Site Universitaire de Mavingouni, au plus tard **le vendredi 10 décembre 2020**. Passé ce délai, aucun dossier ne sera accepté.

N.B : seul(e)s les candidat(e)s retenu(e) seront informé(e)s par courrier et / ou voie téléphonique.

CÆLACANTHES / CLASSEMENT FIFA

Les Comores gagnent deux places

A un point d'une qualification à la CAN 2022, les Comores ont signé des belles performances ce mois de novembre contre le Kenya. Des efforts récompensés jeudi dernier avec la publication du nouveau Classement FIFA. Les Cœlacanthes gagnent deux places et occupent désormais à la 130^e place mondiale. Soit le 36^e rang au niveau continental.

En signant une victoire et un match nul contre le Kenya, les Comores gagnent deux places et se hissent à la 130^e place mondiale. Comptabilisant 1112 points (+17 pts) contre 1095 précédemment. Soit le meilleur classement FFA de l'histoire des Cœlacanthes. Cette place avait été atteinte pour la première fois en janvier 2018. Les protégés d'Amir Abdou se hissent devant le Guatemala, Turkménistan et le

Rwanda. Devant les Comores, on retrouve la Lituanie, Togo et le Soudan.

Au niveau mondial, le trio de tête (Belgique, France, Brésil) reste inchangé. Si les positions restent figées tout en haut de la hiérarchie, le top 10 évolue : le Mexique (9^e, +2) et l'Italie (10^e, +2) y font leur retour après neuf et quatre ans d'absence respectivement. A l'inverse, la Croatie (11^e, -2) et la Colombie (15^e, -5) en sortent. La hiérarchie reste aussi la même en Afrique où le Sénégal (20^e, +1), Tunisie (26^e) et Algérie (31^e, -1) occupent les premiers rangs sur le continent. Deux équipes africaines ont enregistré les meilleures progressions de ce mois de novembre. La Guinée Équatoriale (134^e) et le Burundi (138^e) gagnent chacun dix places au nouveau classement FIFA.

Dans la sous-région, ce sont les Barea de Madagascar qui mènent la

danse. Malgré un recul de deux places, la Grande île occupe la 92^e place mondiale. Soit l'équipe la mieux classée dans notre sous-région indien. Dernier adversaire des Comores aux éliminatoires de la CAN 2022, le Kenya chute à la 104^e place (-1). Suivent le Mozambique (106^e), Comores (130^e, +2) et la Tanzanie (135^e, -1). Avec aucun changement, les derniers rangs sont occupés par Maurice (172^e) et les Seychelles (202^e). Le prochain et dernier classement de l'année est prévu pour le 10 décembre.

B.H.

Leader : Belgique

Entrées dans le top 10 : Mexique (9, plus 2) et Italie (10, plus 2)

Sorties du top 10 : Croatie (11, moins 2) et Colombie (15, moins 5)
Nombre total de matches disputés : 160

Plus grand nombre de matches disputés : Éthiopie (5)

Plus grande progression en termes de points : Guinée Équatoriale (plus 31 points)

Plus grande progression en ter-

mes de places : Guinée Équatoriale et Burundi (plus 10 places)

Plus grand recul en termes de points : Libye (moins 31 points)

Plus grand recul en termes de places : Libye (moins 9 places)

128		TOG	1115	1127	-2	
129		LTU	1114	1105	1	
130		COM	1112	1095	2	



FOOTBALL : COMPÉTITIONS AFRICAINES

Résultats cauchemardesques pour Bonbon Djema (4-0) et Ngazi (5-1)



Le week-end, les ambassadeurs comoriens ont pris part au 1er tour des préliminaires des compétitions de la Confédération africaine de Football (Caf). Les résultats sont cauchemardesques. A Gaborone, Bonbon Djema de Moroni s'est agenouillée face à Jwaneng Galaxy de Botswana (4-0). Et Ngazi Sport de Mironsi s'est fait humilié au complexe omnisports de Maluzini par les Zambiens de Napsta Stars de Lusaka (5-3).

Un timide mais progressif de-confinement pousse la Caf à amorcer, à huit-clos, les compétitions continentales. Pour rappel, les clubs les mieux classés à l'indice Caf sont exemptés de ces confrontations aller, comp-

tant pour les tours préliminaires. Ils ont échoué. Le samedi 28 novembre 2020, Bonbon Djema s'est incliné à Gaborone face à Jwaneng Galaxy de Botswana (4-1). Une endurance bien dosée et une cohérente combinaison ont permis aux locaux de rester en mouvement, et de réduire la marge d'action offensive de Bonbon Djema, psychologiquement affecté. Cette stratégie, si bien appliquée, permet surtout à la ligne défensive d'être moins sollicitée, donc de s'oxygéner au mieux et de bien tenir le coup. En clair, les visiteurs sont victimes d'une défaillance en condition physique.

Le dimanche 29 novembre 2020 à domicile, au complexe omnisports de Maluzini, Ngazi Sport de Mironsi s'est montré incapable de faire face aux

assauts offensifs des Zambiens de Napsta Stars de Lusaka (5-1). En 1^{ère} période, un but prématuré de Timothy Otieno (8e, 1-0) a remonté le moral des siens. Une 2^e période entreprenante, qui avait pressé les visiteurs dans leur moitié du terrain, a failli renverser la situation. Les occasions de but s'étaient multipliées. A trois reprises, des attaquants de Ngazi ont échoué à des duels ouverts avec le gardien de but botswanais. Bien entendu, dans son affolement de vouloir à tout prix remettre les pendules à l'heure, les attaquants de Ngazi ont confondu vitesse et précipitation.

La grande différence est l'œuvre du trio technique botswanais, Danny Silavwe (63 et 73e), Emmanuel Mayuka (83e) et Jacob Ngulube (93e), respectivement entrés en jeu au retour des vestiaires. Mais avant le 5e but, un coup franc direct du Malgache Mariano Raharinjatovo Salim avait réduit le score (87e, 4-0). Ces lourds scores risquent de condamner Bonbon Djema et Ngazi à une sortie de secours prématurée et humiliante s'ils ne s'efforcent pas au surpassement.

Bm Gondet

La Gazette des Comores

Une information plurielle, une liberté de pensée et de ton

Cie Tché-za & Golden Tulip
Présentes

**05
Déc
2020**

BATTLE
Street Mangav

- Cypher : B-Boying / Break Dance
- 2vs2 all style (Tous style confondu)

15h - 19h
Au Golden Tulip

Inscription : 3563738

GOLDEN TULIP

INFORMATION